



# Charte d'utilisation de l'espace multimédia



## CHARTE DE L'ESPACE MULTIMEDIA

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des usagers de la médiathèque. Elle définit les droits et les devoirs de chacun. La médiathèque Le Puits au Chat met à disposition 4 ordinateurs, équipés de casque.

## CHAPITRE I - LES CONDITIONS D'ACCES

Les horaires d'ouverture de l'espace multimédia sont les mêmes que ceux de la médiathèque. L'utilisation des postes est gratuite et limitée à 1 heure par jour. Pour les abonnés, l'accès se fait automatiquement avec la carte d'usager ; pour les non-abonnés, renseignez-vous auprès des bibliothécaires. Deux personnes maximum autorisées par poste.

## CHAPITRE II - LES SERVICES OFFERTS

L'espace multimédia offre les services suivants :

- Possibilité de rechercher des informations sur internet : navigation libre et sécurisée
- Possibilité d'utiliser des logiciels de bureautique : l'utilisation d'une clé USB est autorisée et, le stockage des données sur la session est possible jusqu'à 20 méga
- Possibilité d'imprimer le résultat des recherches ou du travail effectué : l'impression (noir et blanc) de documents est gratuite, il convient d'apporter ses propres feuilles, le nombre est limité à 20 feuilles

## CHAPITRE III - LES REGLES A RESPECTER, DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITES

- L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place. Il se doit de signaler toute anomalie (matériel et logiciel)

- L'usage du casque devient obligatoire dès l'utilisation du son sur les postes

L'accès à l'espace multimédia est subordonné à l'acceptation de la présente charte.

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents non conformes aux lois en vigueur (droits d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...).

La consultation des sites contraires à la législation française ou européenne, n'est pas admise. La consultation, notamment, des sites faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, de pratiques illégales ou contraires à la morale (pornographie...) est strictement interdite.

Tous les documents imprimés doivent être réservés à un usage exclusivement privé.

La consultation d'internet est soumise à identification conformément à la loi antiterroriste du 23 janvier 2006 qui oblige tout établissement permettant l'accès à internet au public de conserver les données de connexion pendant un an.

Les parents ou représentants légaux sont tenus de contrôler l'utilisation des postes faite par leurs enfants mineurs. Ils s'engagent à ne pas tenir la médiathèque responsable du contenu des sites visités.

Le personnel de la médiathèque peut à tout moment vérifier la nature de la consultation internet et prendre les mesures nécessaires au respect de la présente charte.

